



Collège de Salies du Salat

Choix du régime d'entrées et de sorties de l'élève du collège des trois vallées

Mesdames, Messieurs,

Le conseil d'administration du 9/11/2017 ayant voté la modification des régimes d'entrées et de sorties, merci de choisir pour votre enfant un seul des régimes d'entrées et de sorties ci-dessous (*cocher la case*) :

Nom : Prénom : Classe :

DEMI-PENSIONNAIRES : DP4 (repas tous les jours sauf le mercredi) OU DP5 (repas tous les jours)

ROUGE : l'élève entre à 8h et sort à 17h. Aucune sortie autorisée, même en cas d'absence, prévue ou non, d'un professeur.

ORANGE : l'élève peut entrer à sa 1ère heure de cours et sortir à sa dernière heure de cours selon l'emploi du temps régulier. Pas de sortie anticipée en cas d'absence d'un professeur ou en cas de changement d'emploi du temps décidé le jour-même. L'élève peut sortir seul ou accompagné.

VERT : l'élève peut entrer à sa première heure de cours et quitter le collège à la dernière, même en cas d'absence de professeur. L'élève peut sortir seul ou accompagné.

OU

EXTERNE :

Les entrées et sorties des externes libres coïncident avec l'emploi du temps régulier. Les entrées sont retardées et les sorties avancées en cas d'absence, prévue ou non, d'un enseignant.

Les élèves sont autorisés à quitter l'établissement à la fin de la dernière heure de cours du matin jusqu'à la première heure de cours de l'après-midi.

Pas de sortie autorisée sur les heures d'études entre deux cours.

OU

INTERNE :

L'élève entre au collège le lundi matin, et en repart le vendredi à la fin de ses cours. Pas de sortie autorisée dans la semaine en cas de professeur absent ou d'imprévu.

Signature des parents :

Dans des cas exceptionnels, les parents pourront, en le signalant par anticipation à la vie scolaire, venir chercher leur enfant plus tôt.

➤ La-vie-scolaire : compte Viesco1 ➤ Mail Vie scolaire : viescolsalies@gmail.com

➤ Téléphone : 06.48.71.82.43

Les demandes de changement de régime d'entrées et de sorties seront examinées à la fin de chaque trimestre par le service de vie scolaire. En cas d'oubli de carte, aucune sortie par anticipation ne sera autorisée.